



COMMUNE DE LAMBESC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU
12 JUILLET 2023

Transmission en Préfecture	
Date Réception	

Le douze juillet deux mille vingt trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le six juillet deux mille vingt trois et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Jean-Jacques DECORDE, Martine CHABERT, Louis-Hervé TRELLU, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Bernard MAYER, Joëlle BENAZET, Violette ROMERA, Hubert BACHELARD, Yvon CASTINEL, Hervé SUGNER, Sylvie PORRY, Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, François BERGA, Corinne ARCHAMBAULT, Kellie CARMET, Jean-Michel CARRETERO, Valérie FARGIER, Magalie TRAMIER

REPRESENTES : Alain ARIA à Jean-Jacques DECORDE, Bruno BRETON à Bernard RAMOND, Jocelyne PASTOR à Hervé SUGNER, Diana PELLETIER à Claire BLANC, Philippe BERNARD à Jacques GAÏOLI, Hélène ALLIETTA à François BERGA

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne-Laure JOLY

DELIBERATION N° 2023-060	Institutions Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) – Modification de la liste des titulaires et Désignation des suppléants
-----------------------------	--

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-22 ;

Envoyé en préfecture le 18/07/2023
Reçu en préfecture le 18/07/2023
Publié le
ID : 013-211300504-20230712-DB2023_060-DE

VU la délibération n°2022-025 du 16 mars 2022 portant création de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) ;

CONSIDERANT qu'il est opportun de prévoir des suppléants au sein de cette commission et de modifier la liste des titulaires,

**Après en avoir délibéré
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DECIDE** à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la désignation des membres suppléants et à la modification de la liste des titulaires de la CCSPL
- **DESIGNE** les personnalités suivantes pour siéger au sein de la CCSPL en qualité de membres du Conseil Municipal :

Titulaires	Suppléants
Claire BLANC	Jacques GAÏOLI
Anne Laure JOLY	Dominique PELLEGRIN
Magalie REYNES – TRAMIER	Martine CHABERT
Alain ARIA	Louis-Hervé TRELLU
François BERGA	Hélène ALLIETTA
Jean-Michel CARRETERO	Valérie FARGIER

DESIGNE les personnalités suivantes pour siéger au sein de la CCSPL en qualité de membres représentants d'associations d'usagers :

Titulaires	Suppléants
Richard CADOR (Association Les Amis du Vieux Lambesc)	Francis SICOT (Association Les Amis du Vieux Lambesc)
Philippe RAZEYRE (Association Azalée)	Philippe LEFEVRE (Association Azalée)
Mme Elodie LÉGIER (Liste Indépendante des Parents d'Elèves)	David BOULIN et Marjorie BLANC (Liste Indépendante des Parents d'Elèves)
Mme Audrey CADOR (Association de l'Amicale des pompiers)	-
Muriel PEYRE (Association de la MJC)	-
Daniel FRACASSO (Association Lambesc Rugby League 13)	-

- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée à l'unanimité,

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance

Anne-Laure JOLY



Le Maire de Lambesc,

Bernard RAMOND

